

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE, DE LA RURALITÉ ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Arrêté du 9 février 2011 modifiant l'arrêté du 30 décembre 2010 relatif aux références exigées des utilisateurs professionnels de produits phytopharmaceutiques

NOR : AGRG1104220A

Le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire,

Vu la directive 98/34/CE modifiée du Parlement européen et du Conseil du 22 juin 1998 prévoyant une procédure d'information dans le domaine des normes et réglementations techniques et des règles relatives aux services de la société de l'information, ensemble la notification n° 2009/75/F ;

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment l'article R. 253-40-1 ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2010 relatif aux références exigées des utilisateurs professionnels de produits phytopharmaceutiques,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Le troisième alinéa du 1^o de l'article 1^{er} de l'arrêté du 30 décembre 2010 susvisé est ainsi modifié :

1^o Après les mots : « l'article L. 311-2 du code rural et de la pêche maritime », la virgule est remplacée par le mot : « ou » ;

2^o Les mots : « l'article L. 254-4 » sont remplacés par les mots : « l'article L. 254-3 ».

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 9 février 2011.

Pour le ministre et par délégation :

*La directrice générale
de l'alimentation,*
P. BRIAND